

LABARBE
COMMISSAIRE-PRISEUR





LABARBE
COMMISSAIRE-PRISEUR

**MARC LABARBE
MAISON DE VENTES AUX ENCHERES**

**COLLECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE M.
ARMAND FALLIERES (1906-1913)**

Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00 (UTC+1)

Adresse : 3 boulevard Michelet - Toulouse, France

EXPOSITION

Lundi 14 novembre 2022
Mardi 15 novembre 2022
Mercredi 16 novembre 2022

10h - 12h | 14h - 17h

+33(0) 561 235 878
contact@marclabarbe.com

3, boulevard Michelet
31000 Toulouse, France



Gustave LE GRAY (1820-1884)

Portrait de Mme G.L

Signé et daté en bas à droite «1853 Gustave Le Gray »

Toile

125 x 95 cm (4'1" x 3'1-½")

Exposé au Salon de 1853

Rentoilé. Cadre original en bois stucqué doré
(rapport de condition sur demande)

Est. 30,000 - 50,000 €





BIOGRAPHIE

Jean Baptiste Gustave Le Gray (Ill. 1.) est né en France, le 31 août 1820, dans le village de Villiers-le-Bel, non loin de Paris, dans le Val d'Oise. Fils unique de Jean-Martin Le Gray (vers 1770-1855) et de Catherine Eulalie Gay (1785-1861), il passe pour avoir été adulé par ses parents.

Parvenu à l'âge adulte, il rentre comme clerc dans l'étude de maître Edme Lechat, notaire à Villiers-le-Bel. Dès 1842 son goût pour les beaux-arts l'entraîne à Paris où il devient l'élève de Paul Delaroche (1797-1856) aux côtés d'Henri Le Secq et de Charles Nègre. Là, il se forme à la peinture tout en menant de savantes recherches scientifiques au service d'une nouvelle passion, la photographie.



Ill. 1. Autoportrait de Gustave
Le Gray

Tirage sur papier salé d'après un
négatif sur verre au collodion

200 x 147 mm, ovale

Paris, Bibliothèque nationale de
France

Selon Sylvie Aubenas, dès l'été 1843 et quelques temps avant Paul Delaroche, Le Gray quitte la France pour Rome, suivi de peu par Jean-Léon Gérôme puis Henri Le Secq l'année suivante¹. Là, il rencontre l'amour sous les traits d'une belle romaine, Palmira Madeleine Gertrude Leonardi (Rome 1823-décès entre 1865 et 1878 ou 1882²), qu'il épouse le 12 mai 1844 en l'église San Giacomo in Augusta³ de Rome.

¹ La biographie sommaire ici proposée s'appuie pour une grande partie sur celle du catalogue de Sylvie Aubenas publié à l'occasion de l'exposition *Gustave Le Gray photographe (1820-1884)*, organisée par la Bibliothèque nationale de France et présentée sur le site Richelieu, galerie Mansart et Mazarine du 19 mars au 16 juin 2002. Sylvie Aubenas (dir.), *Gustave Le Gray, 1820-1884*, Paris, Bnf/Gallimard, 2002, 400 pages.

² L'année et la mort de Palmira reste encore une énigme.

³ L'union de Gustave et Palmira Le Gray est transcrite en France le 23 septembre 1845 dans les registres de Villiers le Bel, Archives du Val d'Oise, 1845, acte n°50.

Entre 1845 et 1857, six enfants naissent de cette union. Quatre filles meurent prématurément : en 1849 Julie Octavie (date de naissance inconnue), ainsi qu'Elvire Mathilde Julie Miriam, alors âgée de 3 ans ; en 1858 Elvire Françoise Eulalie, 13 ans ; tandis que vers 1860, c'est au tour de Berthe Lodoisika Palmira, 7 ans, de rendre son dernier souffle.

Pour le photographe visionnaire qu'il deviendra, ces années de deuils répétitifs et de violents chagrins sont malgré tout « celles les plus puissantes, celles où il connaît les succès les plus éclatants, celles où sous les fastes et l'opulence du second Empire il devient le favori des savants, des riches et des puissants⁴ ». Mais Gustave Le Gray n'en continue pas moins de peindre, aussi expose-t-il au Salon de Paris de 1853 une huile sur toile représentant sa femme, Palmira, sous le titre évocateur de « madame G L⁵ ». La découverte par Me Marc Labarbe de ce tableau, conservé depuis lors dans sa descendance, et transmis jusqu'à nous aujourd'hui, dévoile de façon saisissante la part de vie intime de l'artiste, ses premiers attachements de jeune homme, tant envers la peinture qu'envers son premier amour.

Le 9 mai 1860, Gustave Le Gray, criblé de dettes, lâché par les héritiers de son commanditaire bienfaiteur le comte de Briges⁶, quitte Marseille sur la goélette d'Alexandre Dumas, pour un départ au loin, sans épouse, sans enfant et sans retour. Palmira, déroutée et désormais sans soutien, se décide à chercher de l'appui auprès de sa famille romaine. Son dernier-né, Emile Eugène, alors âgé de cinq ans, fait partie du voyage. A partir de 1865, en dépit de nos recherches, toute trace de vie la concernant se perd définitivement. Pour sa part, Gustave Le Gray décède au Caire auprès d'une toute jeune femme qui l'accompagne dans ses derniers jours et vient de donner la vie à une petite fille : Hélène Le Gray.

Emile Eugène (1857-1878) retrouve le chemin de Paris, où il exerce à l'âge adulte le métier de tourneur en cuivre. Il meurt jeune, le 4 août 1878, à l'âge de vingt-et-un ans, des suites d'un accident dont la cause reste inconnue. Le décès constaté à cinq heures du matin à l'hôpital de Laennec, est suivi d'une inhumation au cimetière d'Ivry, dans une « tranchée gratuite de la 15^{ème} division⁷ » .

⁴ Sylvie Aubenas, op. cit., Introduction, p. 12.

⁵ Il faut noter que le nom de famille Le Gray est souvent orthographié de manière assez fantaisiste, parfois Le Grey, parfois plus simplement Legray.

⁶ Arch. nat. Minutes et répertoires du notaire Théodore Frédéric CHARDON, 22 novembre 1855-17 octobre 1866 (étude LXXIX) côte MC/ET/LXXIX/734 ; MC/RS//1181. La société que Gustave Legray avait formé le 19 août 1857 avec Marie Alphonse Albert et Ernest Charles de Briges sous l'appellation commerciale « H. Legray et Cie » est dissoute le 1er février 1860. Pierre Joseph Martinet avocat et liquidateur établit le cahier des charges pour la vente du fonds. Celui-ci comprend, la clientèle, les meubles meublants et « le droit de prendre le titre de successeur de monsieur Gustave Legray et Compagnie, photographes brevetés de Sa Majesté l'Empereur des français ». La mise à prix est évaluée à 80.000 francs.

⁷ Archives de la Ville de Paris, registres d'inhumation. La section réservée aux femmes de l'hôpital de Laennec avait été transférée à Ivry. Y avait-il une partie du cimetière d'Ivry réservée aux indigents ?



UNE PROVENANCE INCONTESTABLE PAR TRANSMISSION FAMILIALE

- Romain Alfred Le Gray (1851-1938) : seul survivant des enfants de Gustave et Palmira Le Gray

Les espoirs d'une possible descendance ne reposent plus désormais que sur une seule tête : celle du quatrième enfant de la fratrie, Romain Gustave Alfred Le Gray, dit Alfred, né le 9 mars 1851 et baptisé le 30 mars de la même année à Saint Louis d'Antin à Paris. Alfred Le Gray épouse le 20 mai 1882 Marie Léonie Lemaitre⁸ (1853-1928), veuve en premières noces de Joseph Adolphe Leuret (1849-1880) dont elle avait eu deux fils Paul (1875-1933) et Georges (1880-1912). Une petite fille naît de

⁸ Archives Départementales de Paris, Mariage Paris 20^e, folio 224.

Mariage de Romain Gustave Alfred Legray, né à Paris, ancien 1^{er} arrondissement, le 9 mars 1851, employé de commerce domicilié à Paris, 3 rue de Villiers, fils majeur de JB Legray âgé de 62 ans, photographe, demeurant en Egypte (Caire), consentant au mariage au terme d'un acte reçu par le chancelier du consulat de France du Caire le 10 mars dernier et de Palmira Madeleine Gertrude Leonardi, son épouse absente ainsi que le constate un acte de notoriété dressé par le juge de paix du 2^e arrondissement de Paris, le 27 avril dernier d'une part et de Marie Léonie Le Maitre née à Paris ancien 6^e arrondissement, le 4 juin 1853, employée de commerce, domiciliée à la rue de Belleville, 168, avec sa mère, fille majeure de Paul Le Maitre, décédé, et de Léonie Topsent, sa veuve, âgée de 52 ans, sans profession, présente et consentante, veuve de Louis Joseph Adolphe Emile Leuret décédé sur cet arrondissement [le 20^e] le 15 avril 1880. Les bans sont publiés dans le 20^e et dans le 17^e arrondissement de Paris.

leur nouvelle union, Gabrielle Jeanne Le Gray (3 décembre 1882-14 août 1883), morte à l'âge de huit mois chez son père nourricier, Louis Esnaut, cantonnier de la commune des Autels Villevillon⁹. Alfred élève les deux garçons de sa femme comme les siens. Le couple s'installe quelques années plus tard dans l'Oise à Le Plessis-Brion comme l'atteste le recensement de 1906. Marie Léonie y décède en 1928 et Alfred en 1938. Leur inhumation dans la même tombe¹⁰, côte à côte, met un point final à la descendance directe de Gustave Le Gray.

Le tableau de Palmira poursuit sa course dans le patrimoine de Paul Lebret, beau-fils d'Alfred Le Gray.

- Paul Lebret, beau-fils d'Alfred Le Gray : une trajectoire sans faute

Le jeune frère de Paul, Georges, décède à 45 ans. Paul hérite du vivant d'Alfred du portrait de Palmira. Son parcours est brillant, que l'on en juge : en 1891 il rentre aux Beaux-Arts et devient l'élève de Julien Guadet et d'Edmond Paulin. Diplômé en 1904, il est nommé architecte en chef de la ville de Paris et du département de la Seine¹¹ et se voit confier les « travaux d'agrandissement du musée Carnavalet. Il édifie l'hôtel du marquis d'Albufera et celui du comte de Germigny à Paris, ainsi que le château de Sassy dans le Calvados¹²».

Le 31 Janvier 1905, il épouse Madeleine Letertre (1882-1929) à Saint-Philippe-du-Roule. Trois enfants naissent de l'union : Robert né le 27 décembre 1905 à Paris, Antoinette née en 1912 et Paul Jean-Louis, en 1923. A la mort brutale de son père à l'âge de 58 ans, Antoinette Lebret rentre à son tour en possession du tableau représentant Palmira.

UNE PROVENANCE PRESTIGIEUSE, UN DESTIN NATIONAL

- Antoinette Lebret petite-fille par alliance d'Alfred Le Gray

Antoinette Lebret, fille de Paul Lebret, se marie le 3 août 1942 avec André Lanes (1911-1982). Par cette alliance, le portrait de Palmira Le Gray se charge d'une gloire supplémentaire inattendue. En effet, André Lanes n'était autre que le fils

⁹ Archives d'Eure-et-Loir Les Autels-Villevillon, décès, 14 août 1883, folio 109.

Les Autels-Villevillon est une petite ville située en France dans le département de l'Eure-et-Loire. L'enfant était-elle née prématurée ? Présentait-elle des séquelles importantes qui justifiaient son placement chez un père nourricier au loin ? L'acte précise que celui-ci « ne sait pas signer ».

¹⁰ Il faut noter une erreur sur la date de naissance gravée sur la tombe d'Alfred : 1861 au lieu de 1851.

¹¹ Un fonds Paul Lebret (1875-1933) donné par son fils Robert en 1987 se trouve à l'Institut Français d'Architecture (IFA) de Pierrefitte-sur-Seine. D'autres dessins de sa main sont conservés au musée d'Orsay.

¹² https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_LEBRE

d'Anne Fallières (1874-1962), elle-même fille d'Armand Fallières (1841-1931) - sénateur en 1890, président du Sénat en 1899, président de la République française de 1906 à 1911.

Anne Fallières s'unit à Jean Lanes (1859-1940) - trésorier payeur de Versailles, ministre de l'Intérieur, ministre de la Justice, secrétaire de la Présidence de la République - en l'église de la Madeleine le 10 août 1908. Anne Fallières avait reçu à cette occasion de somptueux cadeaux, dont « un superbe pendentif : un saphir entouré de diamants offert par l'Empereur et l'Impératrice de Russie, un coffret d'or et d'émaux de la part de la ville de Rambouillet¹³ ». Ces pièces d'orfèvrerie ont disparu du patrimoine familial sans laisser de trace notable dans les mémoires. En revanche le tableau de Gustave Le Gray, preuve d'un attachement particulier, a été transmis à la mort d'Armand Fallières en 1962 à Antoinette et André Lanes. Il en fut de même de « Loupillon », domaine du midi de la France dont, selon certaines sources, le président Fallières vantait sans cesse la culture des vignes au Palais de l'Élysée !



Portrait officiel de l'ancien président de la République française M. Armand Fallières (1906)

- Les enfants d'Antoinette et d'André Lanes : arrière-petits-enfants par alliance d'Alfred Le Gray

Deux enfants, encore vivants à ce jour, naissent de l'union d'Antoinette et d'André Lanes. Ils héritent à leur tour de la propriété dont le tableau orne encore l'une des pièces. L'intensité du regard de Palmira, dirigé vers nous, sa simple présence dans

¹³ *Journal de la Manche et de la Basse-Normandie* le 12 août 1908, p.2.

cette maison chargée d'histoire interpelle. Quelle étonnante revanche prise sur un destin fracassé, bordé par la perte d'enfants en bas âge, l'abandon d'un mari, et une si grande précarité.

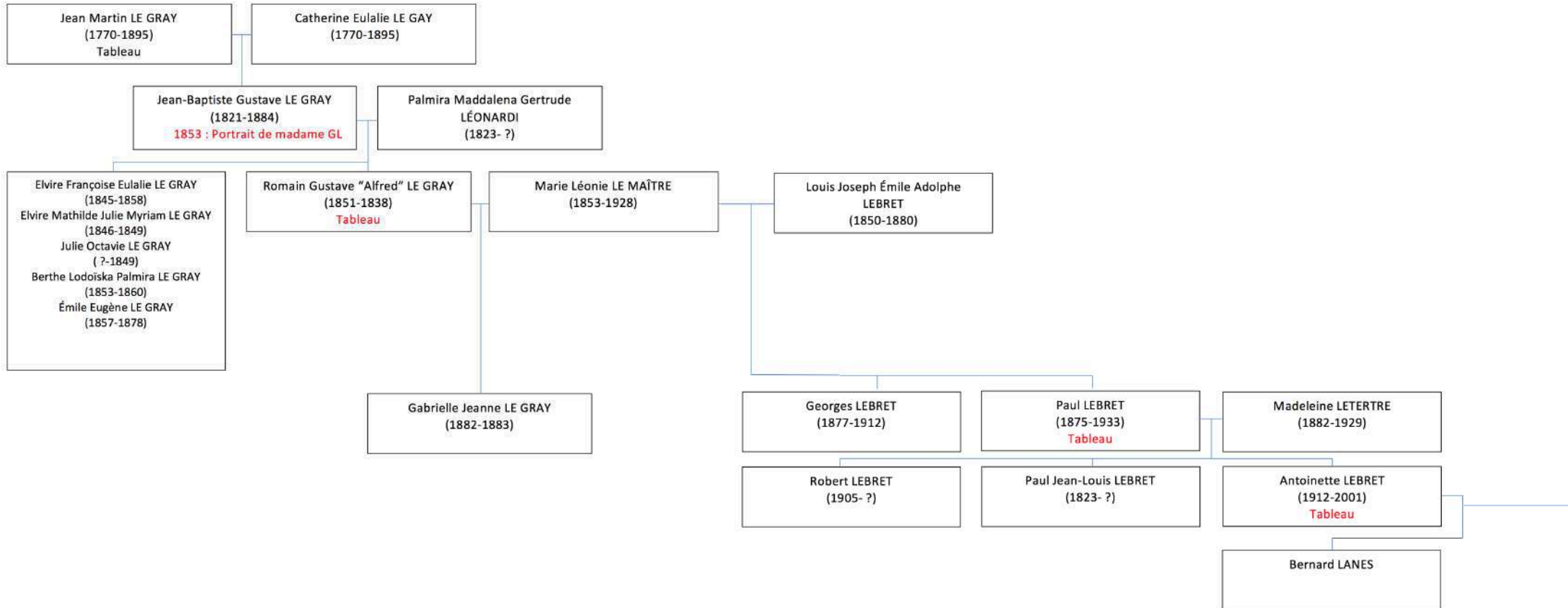
Ainsi, son portrait scellé dans la maison de sa descendance se voit enfin projeté dans la lumière. Il dévoile à tous les qualités de douceur, de dévouement, de tolérance qui ont servi les recherches scientifiques et les ambitions de Gustave Le Gray. Elle est désormais mariée pour le meilleur au photographe mondialement reconnu qu'il est devenu.

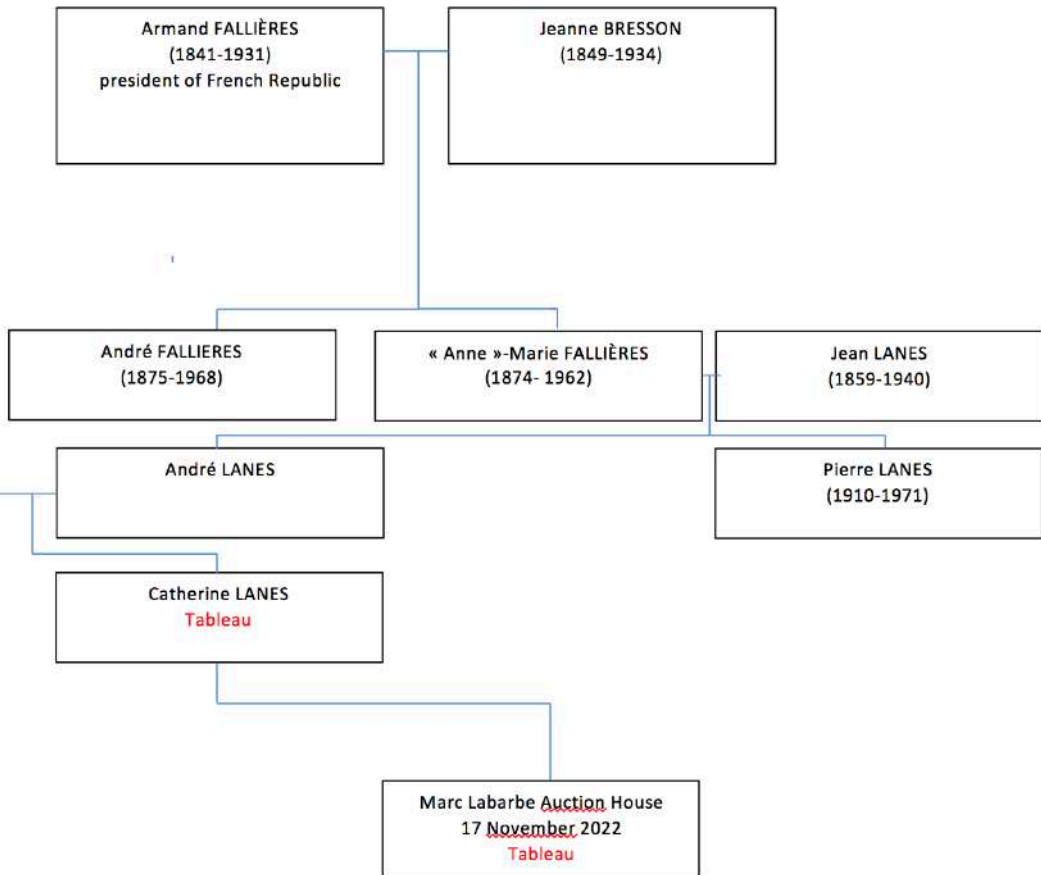
Ce tableau s'inscrit d'une manière irréfutable sous le signe de la gloire. Par son auteur, l'un des plus grands photographes au monde. Par son sujet, l'épouse même de Gustave Le Gray. Par une qualité d'exécution révélant comme dans ses photographies une capacité à exprimer une émotion ou une expression contenue. Il l'est enfin par la renommée de l'un de ses propriétaires, Armand Fallières, président de la République française de 1906 à 1911.

Véronique Dumont Castagné
Historienne d'art

G É N É A L O G I E

(Afficher en double page pour une meilleure lecture)





NOTRE TABLEAU

L'œuvre peinte de Gustave Le Gray demeure à ce jour relativement confidentiel, et peu de toiles sont parvenues jusqu'à nous. En 2002, dans l'ouvrage rédigé à l'occasion de l'exposition monographique de l'artiste, Sylvie Aubenas, conservateur en



Ill. 2. Gustave Le Gray, *Portrait de l'Impératrice Eugénie*. Huile sur toile, 1869. 120 x 100 cm. Collection privée

chef au département des estampes et de la photographie à la Bibliothèque nationale de France signalait encore qu'à cette date, aucun de ses tableaux n'avait encore été identifié¹⁴.

Gustave Le Gray, parallèlement à son activité de photographe, n'a pourtant jamais cessé de peindre toute sa vie durant, à Paris, ou en Orient. Les portraits ou les scènes orientalistes demeurent son sujet de prédilection. Alors qu'il réalise le *Portrait*

¹⁴ Voir *Gustave Le Gray, 1820-1884*. [Exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 19 mars-16 juin 2002] / sous la direction de Sylvie Aubenas, Paris, BNF - Gallimard, 2002, page 13 : « Nous ne savons rien de la peinture de Le Gray : aucun tableau n'a été identifié alors qu'il en a produit toute sa vie ».

de Madame GL à l'âge de 33 ans, c'est à 49 ans qu'il exécutera sur commande du Pacha d'Égypte celui de l'Impératrice Eugénie (Ill. 2.). C'est sous le titre *Portrait de Madame GL* que notre huile sur toile a été présentée au salon des artistes vivants en 1853 (Ill. 6.), année où parmi les quelques 1200 œuvres¹⁵ sélectionnées par le jury sont présentés le célèbre *Tepidarium* (Ill. 3.) de Théodore Chassériau (1819-1856) la *bataille des Cimbres* (Ill. 4.) de François Joseph Heim (1787-1865) ou encore le *Daphnis et Chloé* (Ill. 5.) de Jean-Léon Gérôme (1824-1904). La même année, Gustave Le Gray réalise par ailleurs des vues photographiques du salon¹⁶.



Ill. 3. Théodore Chassériau, *Le Tepidarium*, «salle où les femmes de Pompéi venaient se reposer et se sécher en sortant du bain». 1853. Huile sur toile. H. 171 cm, L. 258 cm. Paris, musée d'Orsay

Ill. 4. François Joseph Heim, *La Bataille des Cimbres*. Huile sur toile. 1853. H. 59.4 cm., L. 72 cm.. Fogg Museum/Harvard Art Museums

Ill. 5. Jean-Léon Gérôme (1824-1904), *Daphnis et Chloé*. Huile sur toile. 1852. Collection privée

¹⁵ Voir Claude Vignon, *Salon de 1853*, Dentu, Paris, 1853, p. 54.

¹⁶ Deux vues sont actuellement connues, toutes deux conservées au Musée d'Orsay sous les numéros d'inventaires PHO 2000 13 4 et PHO 2000 13 2.

N ^o D'ordre de Réception	Noms des Artistes.	Désignation des Ouvrages.	Dimensions		Observations.
			Hauteur	Largeur	
2761	Bouchard (Léa)	1 Cab ^l paysage, paysage, paysage	81	1.	rendu
2762	Chastellain (Lucien)	1 D. - scene et les petits	90	1.60	rendu
2763	Chastellain (Lucien)	1 D. - Vue de jardin de Cléves	1.61	1.90	rendu
2764	Chastellain (Lucien)	1 D. - portrait de M ^{lle} Mungé de ...	1.61	1.20	rendu
2765	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.30	1.90	rendu
2766	Chastellain (Lucien)	1 D. - jeune fille (une seule enfant)	1.50	1.90	rendu
2767	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.	1.60	rendu
2768	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.15	1.	rendu
2769	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	90	1.	
2770	Chastellain (Lucien)	1 D. - groupe de fleurs (2 enfants)	2.25	1.60	rendu
2771	Chastellain (Lucien)	1 D. - groupe de fleurs	1.60	1.10	rendu
2772	Chastellain (Lucien)	1 D. - nature morte, objets divers	1.70	90	rendu
2773	Chastellain (Lucien)	1 D. - paysage, vue prise sur l'île de la Vierge	80	1.	rendu
2774	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.60	1.50	rendu
2775	Chastellain (Lucien)	1 D. - jeune, grande dans un intérieur	1.90	2.60	2 poses rendu
2776	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants, le petit et la grande	2.10	2.60	
2777	Chastellain (Lucien)	1 D. - portrait de M ^{lle} L. à 2.60	71	70	rendu
2778	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.60	1.20	rendu
2779	Chastellain (Lucien)	1 Cab ^l jeune portrait d'artiste	1.	85	rendu
2780	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.60	1.	rendu
2781	Chastellain (Lucien)	1 Cab ^l - jeune - nature	81	50	rendu
2782	Chastellain (Lucien)	1 D. - nature morte	85	55	rendu
2783	Chastellain (Lucien)	1 D. - nature morte, objets divers	80	90	rendu
2784	Chastellain (Lucien)	1 Cab ^l - groupe de fleurs (bustes et figures)	1.20	95	rendu
2785	Chastellain (Lucien)	1 D. - bouquet de fleurs (bustes)	1.60	95	rendu
2786	Chastellain (Lucien)	1 D. - bouquet de fleurs	1.60	95	rendu
2787	Chastellain (Lucien)	1 D. - portrait d'un officier (de Bayonne)	1.75	1.20	rendu
2788	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	85	70	rendu
2789	Chastellain (Lucien)	1 D. - profil de jeune fille	1.	85	rendu
2790	Chastellain (Lucien)	1 Cab ^l - nature, objets divers	85	85	rendu
2791	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	85	85	rendu
2792	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	85	85	rendu
2793	Chastellain (Lucien)	1 D. - nature morte, objets divers	85	85	rendu
2794	Chastellain (Lucien)	1 Cab ^l - portrait de M ^{lle} G. L.	1.50	1.20	rendu
2795	Chastellain (Lucien)	1 Cab ^l - paysage, vue de l'île de la Vierge, etc.	80	85	rendu
2796	Chastellain (Lucien)	1 D. - jeune enfant nu	80	85	rendu
2797	Chastellain (Lucien)	1 D. - portrait d'homme	1.50	1.15	rendu
2798	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.50	1.	rendu
2799	Chastellain (Lucien)	1 D. - 2 enfants	1.	1.	rendu
2800	Chastellain (Lucien)	1 D. - paysage, vue de l'île de la Vierge	2.30	1.90	rendu

III. 6. Registre du Salon de 1853 - Cotes : 20150431/47, Ancienne référence aux Archives des Musées nationaux : *KK46
[Permalink](#)

Sur cette archive, notre tableau est désigné par son numéro d'enregistrement (2794) et la mention "1 tableau portrait de Mme G. L. "

2793	Moril (M ^{lle} Née)	1 Dessin tenu de gauche la droite de gauche de droite	1 ff	1 ff	1 ff
2794	Legray (Gustave)	1 Cab ⁱⁿ pastel de M ^{lle} G	1 fo	1 fo	1 fo
2795	Moril (Née)	1 Cab ⁱⁿ pastel fait de l'ensemble des deux, chade	1 fo	1 fo	1 fo

Agrandissement de l'archive



Marque à l'encre sur le châssis du tableau (en haut à droite)
correspondant au numéro d'entrée

Haute de 125 cm et large de 95 cm, notre huile sur toile représente une jeune femme dans un intérieur. Son titre ne laisse pas de doute quant à l'identité du modèle. Les initiales « GL » peuvent se rapporter à la fois à « Madame Gustave Legray » (Legray s'écrivant alors d'un seul tenant) ou à « Madame Gertrude Leonardi ». Palmira Maddalena Gertrude Leonardi est assurément le modèle de ce portrait. Née le 23 mars 1923 à Rome, elle a alors trente ans.

UN PORTRAIT RÉALISTE

“ C’est la vie réelle et palpitante que l’opinion demande maintenant à l’art : le daguerréotype et la photographie ont ouvert la voie¹⁷ ”

Claude Vignon, commentateur du Salon de 1853 résumait comme cela les attentes des visiteurs. L’œuvre de Gustave Le Gray répond parfaitement à cette formule et captive par son réalisme, tant dans le rendu de la psychologie du modèle, que dans le traitement du décor, en particulier des étoffes.

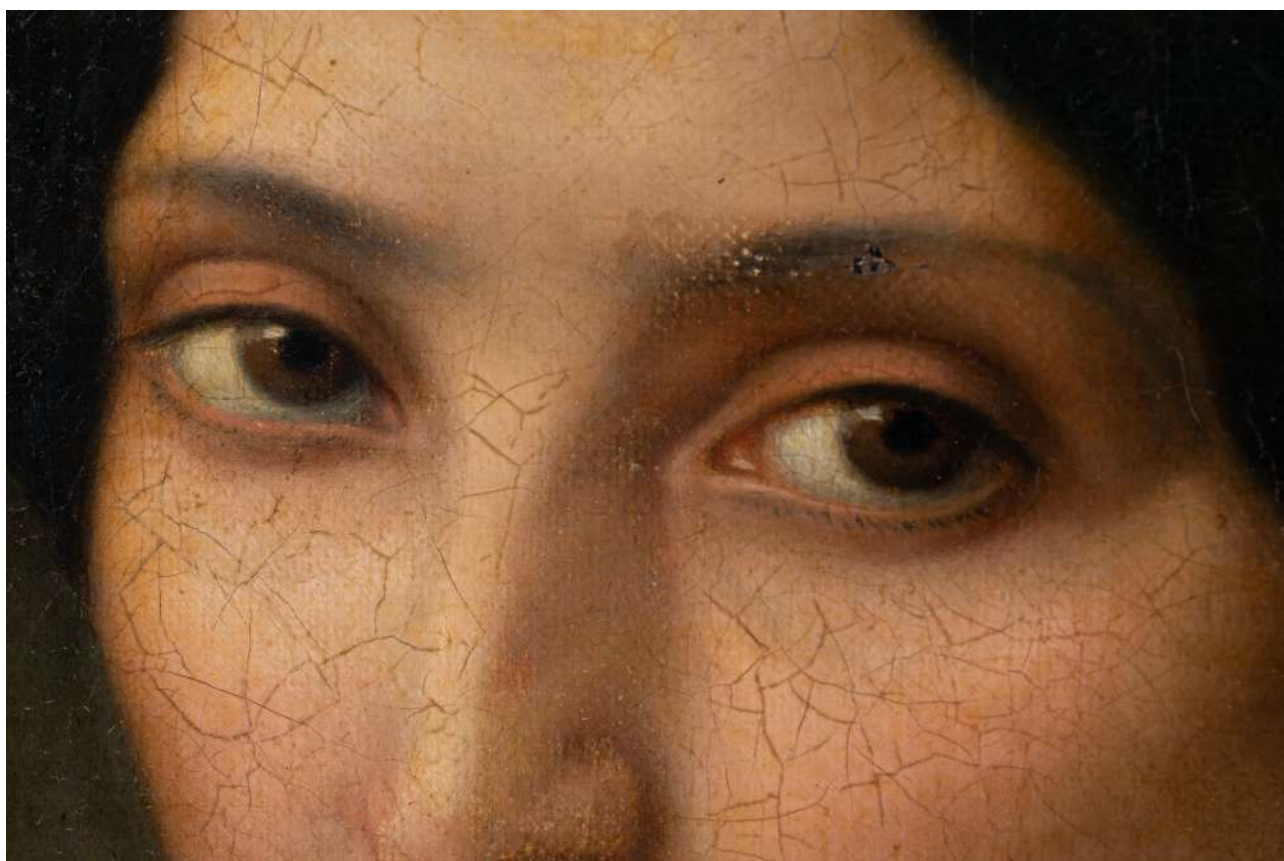
La psychologie du modèle

Ce portrait frappe par la précision des traits du modèle, dont nous connaissons une photographie réalisée par Gustave Le Gray, vers 1858 (Ill. 8). Son regard doux mais pénétrant (Ill. 7) capte le spectateur au premier instant. Le positionnement du visage du modèle est à l’exact centre de la toile. La ligne médiane verticale en partage le visage en deux. Cette centralité renforce la présence saisissante de la jeune femme. Assise de profil par rapport au spectateur, une partie de son buste et son bras droit sont tournés vers l’arrière, tandis que son visage demeure orienté vers nous. Alors que sa main droite demeure invisible, sa main gauche tenant un livre de petit format en



¹⁷ Claude Vignon, *Salon de 1853*, Dentu, Paris, 1853, p. 77.

maroquin brun, dont la pièce de titre sur le dos demeure non lisible crée par son positionnement en bas à gauche de la toile un lien entre le spectateur et cette femme. Le regard est guidé depuis la main, le long de la courbe du bras vers le visage du modèle, ses yeux d'un marron étincelant nous fixant continûment. Ce tableau est construit sur un contraste entre la verticalité du décor et les formes courbes du modèle, la courbure de la chaise venant accentuer cette impression.



III.7. Gustave Le Gray, *Portrait de Madame GL*, détail du regard



III. 8. a. Gustave Le Gray, *Portrait de Madame Le Gray*, vers 1858



III. 8. b. Gustave Le Gray, *Palmira Leonardi à l'âge de 25 ans*, Paris, mai-juin 1848, chez Auguste Mestral, 48 rue de Vivienne
Daguerréotype
107x81mm
Collection privée

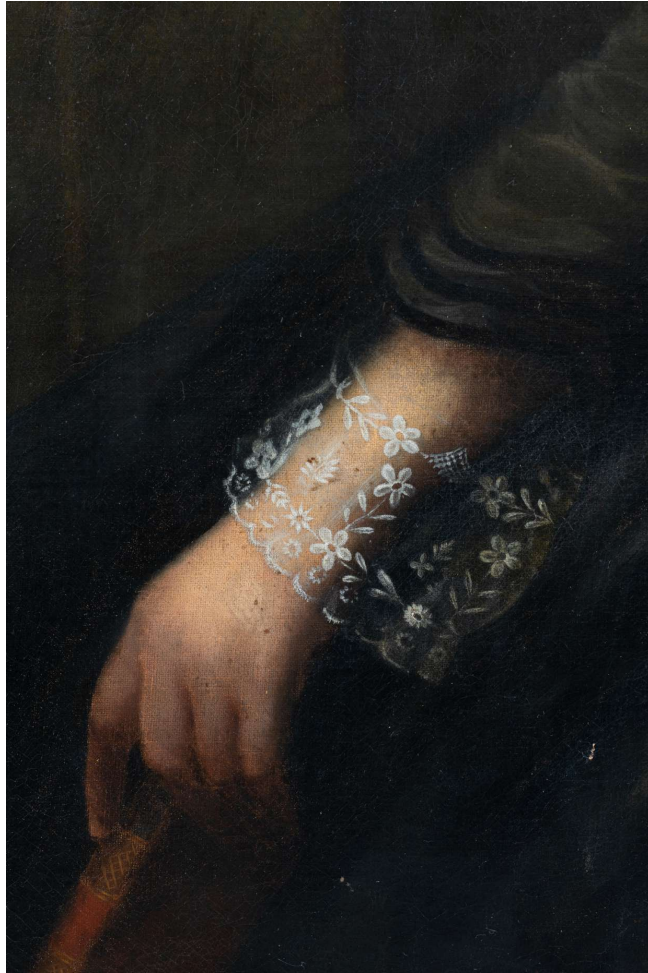
Le réalisme des étoffes

La jeune femme porte une tenue simple, une robe à corsage ajusté et une jupe ample plissée de couleur noire. Le noir, couleur qui se diffuse dans la mode du XIXe siècle grâce à la découverte de teintures synthétiques, suggère la décence et le deuil, deux des enfants de Madame Le Gray étant décédées quatre années auparavant, en 1849 (Julie Octavie, née la même année et Elvire Mathilde Julie Miriam qui était née en 1846). Il crée par ailleurs un effet de contraste avec le reste des étoffes, ainsi que les couleurs du décor.

Resserrée à la taille, elle présente des manches longues et larges, une jupe ample et plissée. Une femme photographiée par Gustave Le Gray en 1860 arbore le même type de robe que celui porté par notre jeune femme (III.9). L'une de ses manches est remontée sur le bras gauche du modèle. Elle découvre sur son poignet une fine manche de dentelle au décor floral brodé minutieusement dépeint par l'artiste (III.10) et dont le col ruché apparaît à l'encolure élargie, en-dessous d'un textile aux motifs à carreaux. Le long châle frangé se distingue contre le dossier du siège, et semble être tenu par le modèle dans sa main droite. Ses motifs de fleurs et feuillages, et ses coloris dans les tons de rouge et de rosé font écho au goût ambiant pour l'Orient. Ainsi vêtue à la mode des années 1850, la coiffure de la jeune femme correspond aussi à l'ère du temps. Ses cheveux sont remontés en chignon, des bandeaux plats recouvrant ses oreilles.



III. 9. Gustave Le Gray, portrait de femme (anonyme), vers 1860



Ill. 10. Gustave Le Gray, *Portrait de Madame GL*, détail de la manche

Un décor d'époque Napoléon III

Représentant Palmira dans un intérieur cosu, ce tableau est aussi un reflet de la décoration intérieure sous le Second Empire. Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République Française en 1848 devient Empereur des Français sous le nom de Napoléon III lors de la proclamation de l'Empire le 2 décembre 1852. La production mobilière de cette période est alors rassemblée sous la dénomination de « style Napoléon III ». La chaise en bois clair sur laquelle est assise le modèle en est un parfait exemple (Ill. 12). Le haut de son dossier, la manchette, est recouvert de velours rouge uni tandis que son assise est recouverte de velours rouge façonné à motifs végétaux. Ce velours fixé au siège par des clous tapissiers appliqué sur un galon frangé témoigne de la vogue sous le Second Empire de la passementerie et des garnitures, en particulier dans l'ébénisterie. Par sa forme, ce siège sans accotoirs au dossier courbe et rembourré dans sa partie haute est une chaise de fumeur ou « fumeuse ». On s'asseyait à califourchon sur cette chaise, les coudes appuyés sur la manchette pour fumer le cigare, la cigarette ou la pipe. Ce type de siège meublait

communément les ateliers photographiques servant d'accessoire à la réalisation d'un portrait, permettant tantôt au modèle de s'appuyer pour soutenir la position debout, tantôt de prendre une pose assise. Nous ne connaissons pas d'autres œuvres, peintes ou photographiques de Gustave Le Gray représentant ce modèle de sièges. En revanche, de nombreuses autres photographies où les modèles sont accompagnés d'une chaise fumeuse sont connues, comme par exemple le célèbre portrait du peintre Édouard Manet (1832 - 1883) réalisé par le photographe Gaspard Félix Tournachon, dit Nadar (1820-1910), vers 1867 (Ill. 11). Il est intéressant de noter que lorsque Gustave Le Gray installe son atelier en 1855 au 35 boulevard des Capucines, les frères Nadar y exerceront plus tard leur activité.



Ill. 11. Gaspard Félix Tournachon, dit Nadar, *Portrait d'Edouard Manet*, vers 1867, Paris, BnF



Ill.12. Gustave Le Gray, *Portrait de Madame GL*, détail de la chaise

Cette chaise est disposée devant une cheminée en marbre gris, dont on aperçoit le jambage mouluré et le linteau, surmontée d'un miroir à cadre mouluré dans lequel se reflète un bougeoir tripode en fer. Les murs de la pièce sont recouverts d'une tapisserie dont les lais vert olive alternent avec des lais vert foncé ornés d'une délicate liane d'aristoloche, plante herbacée vivace.

Me Camille Chabroux
Commissaire-priseur



1857
G. Brown

Bibliographie

Sylvie AUBENAS (sous la direction de), *Gustave Le Gray, 1820-1884*. [Exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 19 mars-16 juin 2002], Paris, BNF - Gallimard, 2002.

Claude VIGNON, *Salon de 1853*, Dentu, Paris, 1853.

Ned RIVAL, *Tabac miroir du temps - Histoire des mœurs et des fumeurs*, Librairie académique Perrin, 1981.

André ROUILLE, *La Photographie en France - Textes & Controverses : une Anthologie (1816 - 1871)*, Éditions Macula, Paris, 1989.

Michel PASTOUREAU, Dominique SIMONNET, *Le petit livre des couleurs*, Éditions Points Histoire, 2014.

Webographie

Thomas CAZENTRE, « Les photographies de Gustave Le Gray », *Le Blog Gallica*, article published 1 January 2013. URL: <https://gallica.bnf.fr/blog/01012013/les-photographies-de-gustave-le-gray?mode=desktop>.

Pour une revue de presse du Salon de 1853 : Dominique MASSONAUD (dir.). *Le Nu moderne au salon (1799-1853)*, Revue de presse. Nouvelle édition en ligne. URL : <https://books.openedition.org/ugaeditions/8555>

Frise chronologique de la mode 1715 -1914, Musée des Arts Décoratifs, Paris. URL : <https://madparis.fr/10-frise-chronologique>



1853

Gustave Le Gray



LABARBE
COMMISSAIRE-PRISEUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Marc LABARBE EURL - Hôtel des Ventes Saint-Aubin, Maison de Ventes aux enchères publiques (OVV agréé sous le numéro 2002-279, RCS 44270824400011) est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par l'article L.321-1 et suivants du Code de Commerce. Toute référence dans ces Conditions Générales à « Marc LABARBE » ou « OVV Marc LABARBE » sera considérée comme faisant référence à Marc LABARBE EURL. Seule la version en langue Française des présentes Conditions Générales fait foi. Toute version dans une autre langue ne sera considérée qu'accessoire. Les dispositions des présentes Conditions Générales sont indépendantes les unes des autres. La nullité d'une quelconque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres. Marc LABARBE agit comme mandataire du vendeur. Le contrat de vente du bien présenté aux enchères publiques est conclu entre le vendeur et l'acheteur. Les rapports entre Marc LABARBE et l'acheteur sont soumis aux présentes conditions générales. Marc LABARBE ne peut être tenu responsable des fautes commises par le vendeur ou l'acheteur.

AVANT LA VENTE

État des lots

Marc LABARBE conseille aux enchérisseurs d'examiner avec attention avant la vente aux enchères publiques le ou les lots pouvant les intéresser. Les expositions successives permettent aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés. Des rapports de conditions sur l'état des lots sont disponibles sur demande auprès de Marc LABARBE. Tous les renseignements concernant l'état d'un lot dans les descriptions du catalogue ou dans les rapports de conditions, ainsi que toute déclaration orale constituent l'expression d'une opinion. Les références faites dans les descriptions du catalogue ou dans les rapports de conditions concernant l'état d'un lot relatives à un accident ou une restauration, sont données afin d'attirer l'attention de l'acheteur. L'état d'un lot peut varier entre le moment de sa description dans le catalogue et celui de sa présentation à la vente. Les éventuelles modifications aux descriptions du catalogue ou les éventuelles modifications aux présentes conditions générales de vente seront annoncées verbalement pendant la vente et consignées au procès-verbal de vente. Aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée.

DEROULEMENT DE LA VENTE

Les enchères en salle

La vente se déroule en langue française et les enchères sont effectuées en euros. Les conversions dans les différentes monnaies affichées sur un tableau électronique peuvent légèrement différer des taux légaux. Marc LABARBE se dégage de toute responsabilité dans le cas de non fonctionnement ou d'erreur d'affichage : seul le montant de la dernière enchère tel qu'exprimé par le Commissaire-Priseur

devra être pris en considération. Toute personne désireuse d'enchérir sera tenue avant la vente de remplir auprès de Marc LABARBE un formulaire d'enregistrement. Elle remettra à Marc LABARBE une pièce d'identité ainsi que ses références bancaires. Le formulaire dûment rempli, signé et daté sera remis à Marc LABARBE avant le début de la vente, et un numéro d'enregistrement formalisé par une plaquette numérotée sera affecté à chaque enchérisseur potentiel. Tout enchérisseur sera considéré et présumé avoir agi pour son propre compte, à moins que, avant la vente, il n'ait expressément porté à la connaissance de Marc LABARBE, par écrit, qu'il agissait pour le compte d'un tiers et que ce tiers ait été agréé par Marc LABARBE.

Le fait d'enchérir impliquera automatiquement pour l'enchérisseur qu'il aura lu, compris et accepté les présentes conditions générales de vente. Marc LABARBE se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser à toute personne la participation aux enchères.

Les enchères à distance – ordres d'achat

Des acheteurs potentiels peuvent être dans l'impossibilité d'assister à la vente. Marc LABARBE se réserve le droit d'accepter gracieusement et après vérification préalable de leur identité et références bancaires, les enchérisseurs par l'intermédiaire d'un ordre écrit ou par téléphone. Pour ce faire, des formulaires d'ordre d'achat sont à disposition sur place et annexés au catalogue. Lesdits formulaires devront être adressés et reçus à l'étude au plus tard 24 heures avant le début de la vente. Marc LABARBE agira au nom et pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au prix le plus bas possible et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué par le donneur d'ordre.

Si Marc LABARBE reçoit plusieurs ordres écrits pour des montants identiques sur un même lot et si, lors des enchères, ces ordres représentent les enchères les plus élevées, celui-ci sera adjugé à l'enchérisseur dont l'ordre aura été reçu en premier. Marc LABARBE ne pourra cependant pas être tenu pour responsable en cas de demande tardive ou de liaison téléphonique défectueuse, n'ayant pas permis à l'acheteur potentiel d'enchérir. Il en sera de même en cas d'erreur commise par Marc LABARBE dans le contact téléphonique opéré avec l'éventuel acheteur. Marc LABARBE ne pourra accepter tout ordre d'achat écrit ou téléphonique communiqué avant la vente pour lequel il n'aura pas reçu les papiers d'identité de l'acheteur, ses références bancaires et le cas échéant, un dépôt de caution. Marc LABARBE ne pourra accepter tout ordre d'achat écrit dont le montant est inférieur au prix de l'estimation basse.

Montant de l'adjudication

La mise à prix sera fixée à l'entière discrétion du Commissaire-priseur. Le vendeur est en droit de demander au Commissaire-priseur la fixation d'un prix de vente, dit prix de réserve, en dessous duquel il ne souhaite pas que son bien soit vendu. Dans ce cas, si le prix de réserve n'est pas atteint, le lot sera retiré de la vente par un simple coup de marteau. Marc LABARBE ne saurait être tenu responsable en cas de vente d'un lot pour lequel aucun prix de réserve n'aurait été fixé, pour un montant inférieur à l'estimation. L'enchère se termine par le prononcé du mot « adjugé » et par le coup de marteau simultanément donné par le Commissaire-priseur. Seul le prononcé du mot « adjugé » transfère immédiatement la propriété de l'objet du vendeur à l'acheteur et dégage le Commissaire-priseur de toute responsabilité sur l'objet, en particulier en termes de dommages, gardiennage et assurance. Le règlement par l'acheteur au Commissaire-priseur du montant de l'adjudication et des frais en sus lui transfère définitivement la propriété de l'objet.

Transferts des risques et remise du bien acquis

Dès le prononcé de l'adjudication, l'acheteur est responsable de son lot. Le Commissaire-priseur ne pourra être déclaré responsable de tout dommage causé entre l'adjudication prononcée et le retrait par l'acheteur du lot après règlement, en particulier si ce dernier ne récupère pas son véhicule dans un délai raisonnable. Le Commissaire-priseur se réserve le droit avec l'accord de l'acheteur de conserver le véhicule sous sa responsabilité tant que le montant de l'adjudication et des frais en sus ne lui auront pas été totalement réglés. Le règlement s'entend par le dépôt certain du montant de l'adjudication et des frais en sus sur le compte bancaire de l'OVV Marc Labarbe. Les garanties apportées par l'acheteur, quelles qu'elles soient, ne sauraient suffire à obliger le Commissaire-priseur à lui remettre le lot acquis. C'est pourquoi, le Commissaire-priseur laissera à l'acheteur un délai de 2 jours ouvrables dès le prononcé de l'adjudication pour régler son achat. Au-delà de ce délai, la responsabilité en termes de dommages causés à l'objet acquis sera automatiquement transférée à la charge de l'acheteur.

En outre, l'acheteur supportera au-delà de ce délai, les frais éventuels de transfert du bien acquis vers un lieu sécurisé et les frais de gardiennage afférents. Si le bien acquis est un véhicule, un forfait de 150 euros de frais de transfert et un forfait de gardiennage de 40 euros par jour sera appliqué. Ces frais seront à régler directement et sur facture au sous-traitant désignée pour effectuer le transport et assurer le gardiennage. Ils seront supportés par l'acheteur jusqu'au jour du retrait du véhicule chez le sous-traitant. Le règlement au Commissaire-priseur ne saurait suffire à exonérer l'acheteur du règlement des frais de gardiennage. Le sous-traitant chargé de transporter éventuellement les véhicules achetés vers un lieu sécurisé et d'en assurer le gardiennage est lui-même dans l'obligation de présenter au Commissaire-priseur son contrat d'assurance à jour et en règle.

Les incidents de la vente

Dans l'hypothèse où deux ou plusieurs personnes auront porté des enchères de même montant de vive voix, par geste ou téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau ou le prononcé du mot « adjugé », le bien sera remis immédiatement en vente au dernier prix prononcé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra à nouveau participer à la reprise des enchères. Conformément à l'article 321-14 alinéa 3 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'acheteur, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de 3 mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages-intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, Marc LABARBE se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant des intérêts au taux légal, le remboursement de tous les frais engagés pour le recouvrement des sommes dues par lui, ainsi que le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Préemption de l'état français

L'état français dispose d'un droit de préemption sur tout bien mobilier présenté aux enchères publiques. L'exercice de ce droit s'effectue par l'intermédiaire d'un représentant de l'État présent en salle. L'État se substitue alors au dernier enchérisseur et dispose de 15 jours pour confirmer ce droit de préemption. Marc LABARBE ne pourra être tenu responsable de l'exercice de ce droit par l'État français.

Les frais de vente et le paiement

La vente se fait expressément au comptant. En sus du montant de l'adjudication, l'acheteur devra régler à Marc LABARBE les frais de vente suivants :

- 21% HT + TVA au taux en vigueur pour les objets d'art et de collection, les tableaux, les estampes, les livres le mobilier, l'archéologie, les bijoux et le vin

Des frais supplémentaires et acceptés par les vendeurs peuvent être dus sur certains lots en plus des frais et taxes habituels. Ils seront indiqués au moment de la vente par le Commissaire-priseur. L'OVV Marc LABARBE se réserve le droit de conserver les lots vendus jusqu'à leur paiement intégral et à l'encaissement effectif du montant de l'adjudication.

Le paiement devra être effectué :

- En espèces (euros) jusqu'à 1000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français ou jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers
- Par chèque bancaire (en euros) émis d'une banque française à l'ordre de Marc LABARBE EURL, avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité
- Par carte bancaire moyennant 4% de frais pour les cartes étrangères
- Par virement bancaire en euros à l'ordre de Marc LABARBE EURL Banque BNP PARIBAS, 62 avenue C.Pujol, 31500 TOULOUSE RIB : 30004 00762 00010500317 63 IBAN : FR763000 4007 6200 0105 0031 763 BIC : BNPAFRPPTLS

ENCHERES EN DIRECT VIA LE SERVICE LIVE DU SITE INTERENCHERES.COM

Enchère en direct

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à L'OVV Marc LABARBE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'OVV Marc LABARBE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Ordre d'achat secret

L'OVV Marc LABARBE n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com.

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

Adjudication

Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez L'OVV Marc LABARBE si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, catégorie meubles et objet d'art et matériel professionnel, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 35 EUR HT par véhicule (soit +42 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels. • Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

L'OVV Marc LABARBE ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peut être tenu pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchères simultanées ou finales d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

FICHER CENTRAL DES IMPAYES

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

L'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'EURL Marc LABARBE et/ou de Maître Marc LABARBE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'EURL Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'EURL Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'EURL Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service «live» de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE ont tous la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

L'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par l'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE par écrit auprès de contact@marclabarbe.com,
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires- Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

RETRAIT DES LOTS - CIRCULATION INTRA-COMMUNAUTAIRE ET EXPORTATION

Retrait

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. Marc LABARBE se réserve le droit de garder les lots vendus jusqu'au paiement intégral et à l'encaissement effectif du prix d'adjudication, des frais et taxes applicables.

Exportation

Les acheteurs souhaitant exporter leurs achats devront le faire savoir au plus tard le jour de la vente. Ils pourront récupérer la TVA sur les honoraires d'achat à la condition qu'un justificatif de douane en bonne et due forme soit remis à Marc LABARBE et que le nom de la maison de vente y soit mentionné en tant qu'exportateur. Tout véhicule provenant de l'Union Douanière française ou bénéficiaire du régime de l'importation temporaire, s'il demeure dans l'Union Douanière, pourra être récupéré sur simple présentation du bordereau dont le montant aura été préalablement et intégralement réglé à l'OVV MARC LABARBE. Si en revanche, l'adjudicataire entend exporter le véhicule hors de l'Union Douanière, il lui appartiendra, sous son entière et seule responsabilité, d'accomplir toutes les démarches et formalités requises par la loi en vigueur. En aucun cas, Marc LABARBE ne pourra être poursuivi pour non-respect ou non-accomplissement desdites formalités.

Importation temporaire

Ce régime concerne les véhicules confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront s'acquitter de la TVA applicable au taux en vigueur en sus des enchères. Cette TVA pourra être remboursée à l'acheteur extra-communautaire sur présentation des documents d'exportation dans le délai d'un mois après la vente.

Circulation des biens culturels

La demande d'un document nécessaire à l'exportation d'un bien présentant un intérêt culturel sera assurée par l'OVV Marc LABARBE. Le délai d'obtention d'un tel document pour un bien culturel en vue de sa libre circulation hors du territoire français, c'est-à-dire circulation intracommunautaire (Certificat) ou européen, c'est-à-dire exportation vers un pays 1/3 à l'Union Européenne (Licence d'exportation), ou de tous autres documents administratifs n'affecte pas l'obligation de paiement incombant à l'acheteur.

Protection des espèces en voie de disparition

Certains véhicules peuvent être susceptibles de requérir une licence spéciale du Département français de l'environnement avant de pouvoir quitter la France compte tenu des matériaux présents dans le lot. Nous suggérons aux acheteurs de se renseigner eux-mêmes auprès des autorités compétentes avant d'enchérir.

DROIT DE REPRODUCTION

Marc LABARBE est titulaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite de Marc LABARBE. Marc LABARBE dispose en tant que maison de vente aux enchères publiques, d'une tolérance concernant la reproduction d'œuvres dans son catalogue de vente alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Conformément au droit de la propriété intellectuelle, la vente d'une œuvre n'implique pas la cession du droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

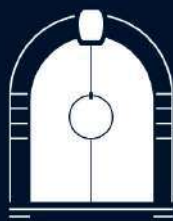
L'EURL Marc LABARBE, opérateur de ventes volontaires est à ce titre soumis au respect des obligations posées par le recueil des obligations déontologiques élaboré par le Conseil des Ventes Volontaires, en date du 21 février 2012. En cas de désaccord entre un client et l'EURL Marc LABARBE, des procédures extra judiciaires de règlement des litiges existent : saisine du commissaire du Gouvernement près le Conseil des Ventes Volontaires, par courrier recommandé avec accusé- réception ou directement en ligne sur le site du CVV.

LOI ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat, toute réclamation, tout litige ou différend le concernant et tout point en découlant, sera régi par le droit français et interprété conformément à celui-ci. A ce titre, l'acquéreur accepte irrévocablement que les tribunaux de France auront la compétence exclusive pour connaître de toute réclamation, tout litige ou différend concernant la vente aux enchères et toutes ses conséquences.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00 (UTC+1)



LABARBE
COMMISSAIRE-PRISEUR

Maison de ventes Marc Labarbe
TVA intra : FR20401652979
N° de déclaration : 2002-279

3 Boulevard Michelet, Toulouse, France
+33(0) 561 235 878
RCS n°44270824400011